

Procès-verbal des votes
du Conseil Communal de Sanem
de la séance publique
du lundi 13 mars 2006

Début de la séance à 15h00.

Présents:

M. Engel Georges, président,
M. Anen Guy, Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter
Raymond, M. Marco Goelhausen, M. Hoffmann Armand, M. Lorang Mike, Mme
Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme
Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico, M. Sunnen Fred.
M. Theisen Luc, secrétaire communal.

Absent(s): /

Premier votant: M. Piscitelli José

1. Correspondance et Informations.
2. Approbation du rapport de la séance du conseil communal du 30 janvier 2006.

Le collège échevinal propose de reporter le point 2 à la
prochaine séance.

PROJETS

3. Devis supplémentaire concernant l'extension et la rénovation de l'école à
Ehlerange. Devis et crédit: 103.203,- € TTC (4/0420/2123/014).

Vote unanime:

4. Devis supplémentaire concernant les travaux de modification et de
remplacement dans la maison communale à Belvaux; réaménagement aile nord.
Devis supplémentaire: 111.354,- € TTC (4/0112/2123/002).

Vote unanime:

5. Devis estimatif concernant les travaux de modification et de remplacement dans
la maison communale à Belvaux; réaménagement aile nord - 2^{ième} étage. Devis
estimatif: 246.350,- € TTC (4/0112/2123/002).

Vote unanime:

6. Devis concernant l'acquisition de matériel informatique pour les besoins du Centre Intégré pour Personnes Agées à Soleuvre. Devis: 17.997,17- € TTC (4/0643/2123/010).

Vote unanime:

FINANCES

7. Adaptations de diverses taxes:

1) Prix de pension Cipa (2/0643/7020/007)

Prix au 01.07.2001	Prix indexé à partir du 01.04.2006 qui augmentera parallèlement à l'application de l'échelle mobile des salaires et traitements (indice actuel: 652,16)
chambre individuelle 1.507,22 €	chambre individuelle 1.700,00 €
chambre double 2.713,02 €	chambre double 3.060,00 €
lit de vacances: 49,55 €/jour	lit de vacances: 60,00 €/jour

Décision relative à l'adaptation du prix de pension:

Vote(s) positif(s):	Vote(s) négatif(s):	Abstention(s):
Asselborn-Bintz, Cecchetti, Conter, Engel, Goelhausen, Hoffmann, Piscitelli, Reuter-Angelsberg, Rings	Schroeder	Anen, Lorang, Morgenthaler, Reuter-Bauler, Sunnen

Décision relative à l'indexation du prix de pension.

Vote(s) positif(s):	Vote(s) négatif(s):	Abstention(s):
Anen, Asselborn-Bintz, Cecchetti, Conter, Engel, Goelhausen, Hoffmann, Lorang, Morgenthaler, Piscitelli, Reuter-Angelsberg, Reuter-Bauler, Rings, Sunnen	Schroeder	

2) Ordures (2/0734/7012 + 2/0734/7022)

Prix au 01.07.2003	Prix à partir du 01.07.2006 (2 ^{ème} semestre)
taxe fixe annuelle par ménage: 116,00 €	taxe fixe annuelle par ménage 136,00 €
taxe par vidage: 80 litres: 1,80 €	taxe par vidage: 80 litres: 2,00 €
120 litres: 2,70 €	120 litres: 3,00 €
360 litres: 8,10 €	360 litres: 9,00 €

1 sac poubelle/50 litres 1,80 €		1 sac poubelle/50 litres 2,00 €
Vote(s) positif(s):	Vote(s) négatif(s):	Abstention(s):
Asselborn-Bintz, Cecchetti, Conter, Engel, Goelhausen, Hoffmann, Piscitelli, Reuter-Angelsberg, Rings	Anen, Lorang, Morgenthaler, Reuter-Bauler, Schroeder, Sunnen	

3) Taxe eau (2/0740/7013)

Prix fixés au cc le 13.04.1995	Prix à partir du 01.07.2006 (2 ^{ème} semestre)	
moins 20 m3 0,99 € ttc	abolition taxes diverses et remplacement par une taxe unique: 1,72 € ttc	
plus 20 m3 1,36 € ttc		
résidence compteur unique 1,12 € ttc		
commerces, industries.. 1,24 € ttc		
Vote(s) positif(s):	Vote(s) négatif(s):	Abstention(s):
Asselborn-Bintz, Cecchetti, Conter, Engel, Goelhausen, Hoffmann, Piscitelli, Reuter-Angelsberg, Rings	Schroeder	Anen, Lorang, Morgenthaler, Reuter-Bauler, Sunnen

4) Taxe canal (2/0733/7011)

Prix fixés au cc 09.10.2000	Prix à partir du 01.07.2006 (2 ^{ème} semestre)	
taxe/m3 0,62 €	taxe/m3 1,00 €	
Vote(s) positif(s):	Vote(s) négatif(s):	Abstention(s):
Asselborn-Bintz, Cecchetti, Conter, Engel, Goelhausen, Hoffmann, Piscitelli, Reuter-Angelsberg, Rings	Schroeder	Anen, Lorang, Morgenthaler, Reuter-Bauler, Sunnen

8. Approbation d'une convention avec l'Etat, représenté par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, s'appliquant au secteur des structures d'accueil de type 'maison relais pour enfants' telles que définies par le règlement grand-ducal du 20 juillet 2005 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de maisons relais pour enfants.

Vote unanime:

9. a. Attribution d'un subside de 10.932,27 euros en faveur des Amis de la Fleur de Belvaux relatif au financement des travaux de réaménagement de leur home sis à Belvaux, rue G-D. Charlotte, 28a.

b. et modification budgétaire de l'article 3/1012/6324/002 y relatif.

Le Conseil Communal

Vu que l'association 'Les Amis de la Fleur Belvaux' est propriétaire de la maison numéro 28A de la rue Grande-Duchesse Charlotte à Belvaux;

Vu qu'une rénovation (chaudière, remise en peinture et remplacement de deux portes de garage) de ladite maison s'impose afin de permettre au club d'exercer ses activités dans les meilleures conditions;

Vu les travaux de réaménagement prévus par le club:

Remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à condensation	5'946,31- €
Cheminée	1'349,30- €
Remise en peinture des locaux	4'097,99- €
Remplacement de deux portes de garage	5'004,80- €
Total ttc:	16'398,40- €

Vu l'avis favorable de notre Service Technique concernant les travaux à exécuter;

Vu que l'administration communale supporte les frais de chauffage;

Vu que le collège échevinal propose une participation communale à raison de 2/3 des dépenses avec un maximum subventionnable de 16.398,40- €;

Vu l'avis favorable de la commission des finances;

à l'unanimité des voix, décide d'attribuer un subside maximal de 10.932,27- € à l'association 'Les Amis de la Fleur Belvaux', relatif aux travaux de réaménagement de leur home sis à Belvaux, rue G.-D. Charlotte numéro 28A, sous les conditions suivantes:

1. La liquidation du subside alloué se fera sur présentation de factures dûment vérifiées.
2. L'association 'Les Amis de la Fleur Belvaux' s'engage à entretenir les installations en parfait état.
3. L'association 'Les Amis de la Fleur Belvaux' s'engage à restituer le subside alloué dans le cas où la maison sera vendue ou louée à un particulier moins de dix ans après la liquidation totale de la participation communale. L'intégralité de la somme payée par l'administration communale devra être remboursée lorsque la vente de

la maison intervient moins d'une année après la date de liquidation totale de la participation communale. Pour toute année complète passée à partir de cette date, la part à rembourser est diminuée de dix pourcent (10%) de la somme payée.

Vote unanime:

10. Approbation de décomptes.

Article no.	Nom	Devis	Dépenses
4/0420/2123/024	Rénovation ancienne école Scheierhaff	0,00	5.974,35
4/0710/2123/001	Sécurisation pignon maison Tavares, Belvaux	56.700,00	41.906,46
4/0733/2143/012	Mesure de rétention Helgebaach Sanem	522.561,53	84.482,21
4/0733/2143/028	Renouvellement canalisation rue de l'usine Belvaux	1.368.372,26	1.208.779,97
4/1212/2001/003	Etude de jalonnement	25.656,98	22.692,18
4/1212/2133/061	Aménagement rue Henri Tudor Belvaux	195.835,88	184.421,48
4/1212/2133/070	Mise en souterrain moyenne tension rue de Niederkorn Sanem	162.000,00	98.099,71
4/1212/2133/072	Travaux rue d'Esch Belvaux	575.000,00	529.416,74

Vote unanime:

11. Approbation de subsides à diverses associations.

Nom	Objet	Montant proposé
Corps des sapeurs pompiers de la commune de Sanem	remboursement frais de téléphone 2005	270,00
Ligue Lux. des Mutilés et invalides de Guerre 40-45	membre protecteur	25,00
Assoc.Lux.Alzheimer	soutien financier 2006	75,00
Assoc.des Aveugles et Malvoyants du Luxembourg	subside 2006	75,00
Entente des Sociétés de Soleuvre	Villes et Villages Fleuris 2005	575,00
Amis de la Fleur Belvaux	Villes et Villages Fleuris	575,00
Féd.Lux.des Echecs	75 ^e anniversaire FLDE	/
Ligue Médico-Sociale	appui financier	retourné au CE
Harmonie Eilereng	frais uniformes 2003-2004	1/3 de la dépense de 505,12 = 168,37
Cercle Bouliste et Culturel Belvaux-Metzerlach	décompte 2005	3.214,60

Vote unanime:

PERSONNEL

12. ENSEIGNEMENT

1) augmentation de la tâche partielle de Madame EWEN-SCHWIRTZ Carole, surnuméraire de l'enseignement primaire pour l'année scolaire 2005/2006, de 17 à 19 heures par semaine à partir du 1^{er} février 2006.

Vote unanime:

2) augmentation de la tâche partielle de Madame VINCIARELLI Sonia, surnuméraire de l'enseignement primaire pour l'année scolaire 2005/2006, de 15 à 24 heures par semaine à partir du 1^{er} février 2006.

Vote unanime:

3) augmentation de la tâche partielle de Mademoiselle BIRCHEN Jill, remplaçante permanente de l'enseignement primaire pour l'année scolaire 2005/2006, de 12 à 21 heures par semaine à partir du 1^{er} février 2006.

Vote unanime:

4) demande de départ à la retraite de Monsieur René KERSCH, instituteur dans l'enseignement primaire, avec effet au 1^{er} octobre 2006.

Vote unanime:

DIVERS

13. Quêtes à domicile.

- Comité d'organisation du centenaire de l'Harmonie Concorde de Sanem
- Comité d'organisation Télévie 2006 Commune de Sanem

Vote unanime:

14. Commissions consultatives.

a.- Nomination de Mme. Marianne MORBACH, demeurant à Soleuvre, comme membre suppléant (DP) de la Commission à l'Egalité des Chances en remplacement de Monsieur KUNZER Jeff, démissionnaire.

Vote unanime:

b.- Démission de Mme SCHWIND-FLAMION Raymonde, demeurant à Sanem, comme membre effectif (étranger) de la Commission des Etrangers.

Vote unanime:

c.- Démission de Mme Franca ALLEGRINI-ROMEO, demeurant à Sanem, comme membre effectif (CSV) de la Commission des Etrangers.

Vote unanime:

d.- Nomination de Mme. Carine REUTER-BAULER, demeurant à Sanem, comme membre effectif (CSV) de la Commission de la Culture en remplacement de Mme. Franca ALLEGRINI-ROMEO, démissionnaire.

Vote unanime:

e.- Nomination de M. Jean SCHAUER, demeurant à Belvaux, comme membre suppléant (CSV) de la Commission de la Culture en remplacement de Mme. Carine REUTER-BAULER.

Vote unanime:

f.- Nomination de M. OLSEM Léon, demeurant à Sanem, comme membre de la Commission de la Culture représentant les archives communales;

Vote unanime:

g.- Nomination de deux représentants de la commune de Sanem dans la Commission d'Accompagnement pour l'Université de Luxembourg instaurée par le conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette dans sa séance du 10 février 2006:

Proposition du collège échevinal:

- Monsieur Georges ENGEL

- Madame Dagmar REUTER-ANGELSBERG

Vote unanime:

15. Règlements de circulation.

Pas de règlement à approuver.

16. Questions et divers.

a) Question introduite par la conseillère Madame Myriam Cecchetti (Déi Gréng):

Myriam Cecchetti Sanem, le 6 mars 2006
Conseillère communale
Déi Gréng
5, rue de Limpach
L-4986 Sanem

Administration Communale de Sanem
Aux mains de Monsieur le Bourgmestre

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à notre règlement d'ordre intérieur, je me permets de poser la question communale suivante:

Les communes viennent de recevoir le décompte définitif concernant le Fonds communal de dotation financière pour l'année 2005.

Considérant que le Fonds communal de dotation financière a subi une baisse de 9,1% en 2005, quelles sont les recettes effectives du Fonds pour notre commune? Quelles sont les répercussions de cette baisse sur la politique financière de notre commune?

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Myriam Cecchetti

b) Question introduite par la conseillère Madame Nathalie Morgenthaler (CSV):

Un den Schäfferot vun der Gemeng Suessem

Gemäss dem Artikel 25 vum Gemengengesetz vum 13. Dezember 1988, erlaabt mer Äerch an der Sëtzung vum 13. Mäerz 2006 folgend Froën ze stellen:

Den 15. Februar 2006 huet den Ministère des Travaux Publics een neien Internetsite ënnert dem Numm «Portail des Marchés Publics» lancéiert. Dës Sait erméiglecht et den öffentlechen Institutionen hier « Avis d'adjudication » iwert den Internet ze publizéieren.

Ennert anerem fënnt een hei och eng «Soumission pour les travaux de génie civil pour aménagement accès à exécuter dans l'intérêt du Château de Sanem», déi den 21. Mäerz 2006 um 10 Auer an der Administration des Bâtiments Publics, Division de la Gestion du Patrimoine, opgemat gött.

Ass de Schäfferot iwert dës Ausschreibung informéiert?

Konnt de Schäfferot seng Virschléi an d'Konzeptioun vun enger zukünftiger Benotzung vum Suessemer Schlass mat eranbréngen?

Wéi gesäit de Schäfferot seng Roll am Dossier Suessemer Schlass? Wéi wëll hee sech uleeën fir d'Schlass dem Bierger erëm zougänglech ze maachen?

Mat mengen beschten Gréiss,

Fir d'CSV-Fraktioun, Guy Anen, Mike Lorang, Carine Reuter-Bauler a Fred Sunnen
Nathalie Morgenthaler
Member vum Gemengerot

Fin de la séance à 17h40.

Belvaux, le 13 mars 2006.